

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

Fonds distinct Mandat privé Programme d'achats périodiques par somme fixe Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: mai 2019

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 206 394 500 \$

Date d'établissement: mai 2019

Nombre total d'unités en circulation: 18 847 645

Rotation du portefeuille: --

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFF (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	0,00	0,00	11,1968	11 286 987
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	0,00	0,00	11,2093	10
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	0,00	0,00	10,3296	2 300 883

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit directement sur un compte de dépôt à vue de la Banque Manuvie.

Dix principaux titres

Dollar Canadien

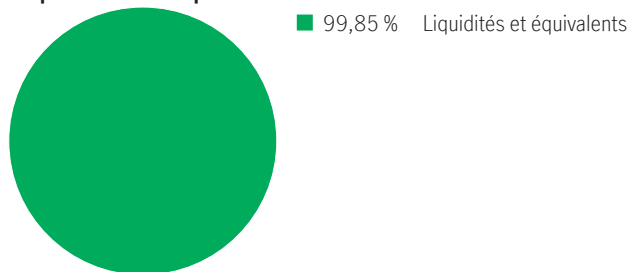
99,85 %

Total

99,85 %

Total des placements : 1

Répartition des placements



Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFF.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

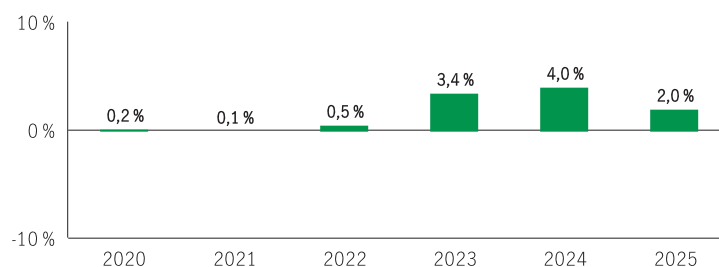
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 27 mai 2019, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 1 119,74 \$ au 31 juillet 2026. Ce montant correspond à une moyenne de 1,59 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



Fonds distinct Mandat privé Programme d'achats périodiques par somme fixe Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le fonds peut convenir à une personne qui cherche à avoir un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	- Vous et votre conseiller décidez du taux. - Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais modérés *	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 3,00 moins de 2 ans après la souscription 3,00 moins de 3 ans après la souscription 3,00 plus de 3 ans après la souscription 0,00	- Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. - Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. - Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. - Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

* L'option de **frais modérés** ne permet plus les nouveaux dépôts, les dépôts subséquents, les nouveaux prélèvements automatiques (PAC), les PAC existants ni les virements à partir d'autres options de frais. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants dans cette option de frais demeureront investis, et le barème de frais existant s'appliquera à tout retrait.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais du fonds (RFF) est composé du ratio des frais de gestion (RFG) et du ratio des frais d'opérations (RFO). Il comprend des coûts tels que les frais de gestion, les coûts d'assurance, les frais d'opérations et les frais d'exploitation du fonds et, s'il y a lieu, de tout fonds sous-jacent. Vous ne payez pas ces frais directement. Les RFF et les frais de garantie vous touchent parce qu'ils réduisent le rendement que vous obtenez sur votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à la notice explicative et contrat. **Manuvie renonce actuellement aux frais de gestion pour ce fonds, à son entière discrétion.** En contrepartie, Banque Manuvie verse à Manuvie des frais négociés de manière à permettre au fonds de fournir un revenu d'intérêt comparable au rendement des fonds distincts du marché monétaire canadien qui présentent des caractéristiques semblables. Cette entente relative aux frais peut changer ou prendre fin à tout moment. **Si l'entente relative aux frais était annulée, les frais de gestion applicables au fonds ne pourraient pas excéder 1,0 %.** Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFF *	RFO *	RFG *	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	0,00	0,00	0,00	0,00
MPPM 75/75 Frais modérés	0,00	0,00	0,00	0,00
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	0,00	0,00	0,00	0,00

* Taux annuel en % de la valeur du fonds

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 5 virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

Objectif : Le Fonds vise à offrir aux investisseurs un revenu d'intérêt en investissant tous les actifs détenus dans le portefeuille dans un Compte de dépôt à vue (encaissable) assorti d'un taux d'intérêt administré, auprès de sa filiale Banque Manuvie du Canada.

Stratégie : Le fonds vise à offrir un revenu d'intérêts aux investisseurs en investissant habituellement la totalité de l'actif de son portefeuille sur un compte de dépôt à vue (encaissable) sur lequel Manuvie perçoit auprès de la Banque Manuvie des honoraires négociés qui permettent au fonds d'offrir un taux d'intérêt comparable au rendement de fonds distincts du marché monétaire canadien présentant des caractéristiques semblables. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous. - Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat. - Ces frais sont exigés en sus du RFF.	- Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués. - Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle. - Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	RFF (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	0,00	0,00	0,00	11,2035	187 037
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	0,00	0,00	0,00	10,3299	73 152

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
www.gpmanuvie.ca
1-800-355-6776 Québec et service en français
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec